Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

LICENCE ARTS

ARTS

ÉVALUATION DU BLOC RNCP40463BC03 : S'EXPRIMER ET COMMUNIQUER À L'ORAL, À L'ÉCRIT, ET DANS AU MOINS UNE LANGUE ÉTRANGÈRE

SESSION 2026

Durée : 3 heures

SPÉCIALITÉ / UNITÉ	COEFF
ARTS	3, INDICATIF SELON LES DONNÉES FOURNIES ET SOUS RÉSERVE DES MCC DE L'ÉTABLISSEMENT

Moyens de calculs et matériel autorisés :

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 5 pages numérotées de 1/5 à 5/5.

Les documents réponses en fin de sujet sont à rendre avec la copie.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉVALUATION : ÉTABLISSEMENT D'INSCRIPTION DU CANDIDAT, SELON LES MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES APPLICABLES

Le cadre national de la Licence Arts ne prévoit pas d'épreuve nationale standardisée intitulée « C4 : Expression et communication écrites et orales ». Les modalités d'évaluation, notamment la durée et le coefficient, relèvent des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de chaque établissement. Le présent sujet propose une évaluation écrite de la compétence RNCP40463BC03 ; il ne constitue pas un sujet national réglementaire.

Cette évaluation porte sur l'expression écrite en français, la compréhension de documents, la confrontation de points de vue et la construction d'une argumentation. Elle n'évalue pas à elle seule les compétences d'expression orale ni de communication dans une langue étrangère, qui nécessitent des évaluations distinctes.

Le sujet comporte deux parties, notées sur 20 points. La partie 1 consiste en une synthèse objective et ordonnée du corpus. La partie 2 consiste en un essai argumenté. Les documents du dossier sont les seuls documents autorisés. La réponse doit être rédigée dans un français clair et structuré. Le candidat veille à distinguer les idées des documents de son propre jugement.

PARTIE 1 : Synthèse des documents (12 points)

Confronter objectivement les points de vue du corpus

À partir des documents DT 1 et DT 2, vous rédigerez une synthèse répondant à la problématique suivante : **Comment les formes de diffusion de l'art transforment-elles notre rapport aux œuvres, et quelles tensions cette transformation fait-elle apparaître ?**

Votre synthèse doit confronter les idées des deux documents, suivre une organisation lisible et rester objective. Elle ne doit comporter ni prise de position personnelle ni enchaînement de résumés séparés. Longueur attendue : 350 à 450 mots. Le tableau DR 1 peut servir à préparer le travail ; il n'est pas noté séparément.

1.1 (2 points) Pour chacun des documents, formulez en une ou deux phrases sa thèse principale et identifiez l'idée essentielle qu'il apporte à la problématique.

1.2 (3 points) Relevez et expliquez deux convergences et deux différences entre les documents concernant l'accès aux œuvres, leur réception ou leur visibilité.

1.3 (7 points) Rédigez la synthèse demandée, en 350 à 450 mots. Vous pouvez vous appuyer sur le tableau DR 1. La qualité de la confrontation, l'organisation, la fidélité au corpus, la précision de l'expression et le respect de la consigne de longueur seront pris en compte.

PARTIE 2 : Essai argumenté (8 points)

Construire une réflexion personnelle étayée

La réponse doit être organisée en paragraphes, s'appuyer sur des arguments développés et être illustrée par des exemples précis. Vous pouvez mobiliser les documents du dossier, vos lectures, votre expérience et votre culture personnelle. Vous ne devez pas vous limiter à reprendre les idées du corpus.

2.1 (8 points) **La diffusion numérique des œuvres rend-elle l'expérience artistique plus accessible, ou risque-t-elle d'en appauvrir la rencontre ?** Vous développerez une réponse argumentée et nuancée d'environ 500 à 700 mots. Vous vous appuierez sur au moins deux exemples précis, issus de domaines artistiques différents ou de contextes distincts.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : CHARLES BAUDELAIRE : MODERNITÉ, ART ET EXPÉRIENCE DU PRÉSENT

Source : Charles Baudelaire, *Le Peintre de la vie moderne*, publié en 1863. Texte de synthèse et de reformulation pédagogique, et non citation littérale. Baudelaire réfléchit à la manière dont l'artiste observe la vie de son temps et transforme les aspects fugitifs du présent en matière artistique.

[Ligne 5] L'artiste attentif au monde qui l'entoure ne détourne pas son regard des scènes ordinaires, des gestes, des vêtements et des usages de son époque. Il y observe une matière digne d'être représentée.

[Ligne 10] Ce qui appartient au présent est changeant et passager. Pourtant, cette mobilité ne rend pas le présent insignifiant : elle donne à l'artiste la tâche de saisir ce qui caractérise une époque.

[Ligne 15] L'œuvre ne consiste donc pas seulement à conserver des formes anciennes ou à répéter des modèles consacrés. Elle peut faire apparaître, dans une apparence momentanée, une valeur qui dépasse l'instant où elle a été observée.

[Ligne 20] Le regard artistique demande une disponibilité au monde et une capacité à sélectionner, interpréter et mettre en forme. La représentation n'est pas une copie neutre : elle révèle certains aspects du réel et en laisse d'autres dans l'ombre.

DT 2 : ŒUVRES EN LIGNE : ACCÈS ÉLARGI, ATTENTION DISPUTÉE

Nature du document : texte de synthèse original établi pour le présent sujet à partir de thèmes abordés dans le rapport de l'UNESCO, *Re|Shaping Policies for Creativity: Addressing Culture as a Global Public Good*, 2022. Ce texte n'est pas un extrait de l'UNESCO.

[Ligne 5] La mise en ligne d'images, de captations et de collections permet à des publics éloignés des institutions culturelles de découvrir des œuvres. Elle facilite aussi la comparaison entre des objets issus de lieux et de périodes différents. Pour des artistes et des institutions, elle constitue un moyen de présenter des créations à des personnes qui ne les auraient peut-être jamais rencontrées.

[Ligne 10] Cette ouverture ne garantit cependant ni une attention durable ni une compréhension approfondie. Sur les plateformes, les œuvres sont souvent vues au milieu d'un flux d'images et de messages. Les mécanismes de recommandation peuvent favoriser les contenus déjà populaires et rendre moins visibles des créations ou des cultures moins représentées.

[Ligne 15] La reproduction numérique transforme également les conditions de la rencontre. Une image accessible sur un écran ne restitue pas toutes les dimensions d'une œuvre : son échelle, sa matière, son emplacement ou les relations qu'elle entretient avec un espace. Le contexte de présentation et les informations qui accompagnent l'œuvre contribuent à son interprétation.

[Ligne 20] L'enjeu n'est donc pas de choisir entre présence physique et accès numérique. Il est de comprendre ce que chaque mode de diffusion rend possible ou laisse de côté. L'accessibilité suppose aussi des choix de médiation, de diversité des contenus et de visibilité des créateurs, afin que la circulation des œuvres ne se réduise pas à la seule logique de l'audience.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : tableau préparatoire à la question 1.3 | **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez le tableau par des mots-clés ou des formulations brèves. Ce document sert à préparer la synthèse et n'est pas noté séparément. La rédaction finale doit être reportée sur la copie.

Confrontation des documents

Axes de confrontation	DT 1 : idée ou point de vue	DT 2 : idée ou point de vue	Convergence ou différence
Accès aux œuvres et diffusion			
Regard du public et expérience de l'œuvre			
Limites, enjeux ou conditions de la rencontre			

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.